

Programme national contre la pauvreté 2014-2018

- Rapport du Conseil fédéral, 18 avril 2018, 82 pages.



Le rapport du Conseil fédéral dresse un état des lieux de la prévention et de la lutte contre la pauvreté en Suisse. Il rappelle que la pauvreté concerne 615'000 personnes en Suisse, dont 108'000 enfants. Ses manifestations et ses causes sont multiples.

Pour être efficace, la prévention doit intervenir sur plusieurs fronts, dans plusieurs politiques sectorielles. Le Programme national a donné la priorité à trois champs d'action : les chances de formation de l'enfance à l'âge adulte, l'intégration sociale et professionnelle et les conditions de vie. Il a produit 16 études scientifiques, desquelles ont été tirés sept guides pour la pratique. Il a fourni un soutien financier à 27 projets contribuant à améliorer les chances de formation.

Le rapport identifie les domaines dans lesquels il reste des efforts à faire. Il arrive à la conclusion qu'une meilleure coordination des mesures à tous les niveaux reste essentielle. La prévention de la pauvreté doit être abordée comme une tâche transversale et nécessite, par conséquent, une bonne mise en réseau et des échanges permanents entre les acteurs.

Le Conseil fédéral estime donc que la Confédération doit continuer pour les cinq prochaines années à exercer son rôle de soutien et de coordination. Il a prévu un montant total de 2.5 millions pour les cinq prochaines années. La première phase de 5 ans avait représenté un investissement de 9 millions.

[Rapport du Conseil fédéral](#)